

DOSSIER DE RÉINSCRIPTION :
ENTRÉE en PREMIÈRE ou TERMINALE BAC PRO/CAP

La réinscription au lycée professionnel Pierre Mendès France se déroule de la façon suivante :

- 1) Vérifier la fiche de renseignement ci-joint, modifier **en rouge** si nécessaire les éléments à modifier, compléter les fiches jointes puis rapporter le dossier complet au secrétariat **avant le VENDREDI 26 JUIN.**

LISTE DE PIÈCES À FOURNIR :

- 1 photo
- Attestation d'assurance pour l'année (à la rentrée scolaire)
- Un chèque de 10 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens (facultatif).
- Copie de l'attestation de JDC (Journée Défense Citoyenneté) documents obligatoires pour l'inscription aux examens, pour les terminales uniquement.

RENTREE DES ELEVES:

Mardi 1 septembre 2026 : 2^{ndes} BAC PRO, 3^{ème} PM, 1^{ère} année de CAP, BTS 1^{ère} année et BAC PRO 1an (prothèse dentaire).

8h30 : Accueil des élèves par le professeur principal et l'équipe pédagogique.

Mercredi 2 septembre 2026 : Première et Terminale Bac Pro, BTS 2^{ème} année, Terminale CAP.

08h -10h : Accueil des élèves par le professeur principal et l'équipe pédagogique.

10h : Emploi du temps normal.

RENTREE A L'INTERNAT

Mardi 1 septembre 2026 :

- Les élèves internes de 2^{ndes}, 3^{ème} PM, 1^{ère} année de CAP, BTS 1^{ère} année et BAC PRO 1 an accueillis à l'internat.
De 7h30 à 8h30 : Accueil des élèves et des familles pour l'installation dans les dortoirs.
- Les élèves internes de Première et Terminale BAC PRO, BTS 2^{ème} Année et Terminale CAP.
17h30 : Accueil des élèves internes

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil régional va fournir cette année les manuels scolaires et les premiers équipements.
Tous les élèves doivent donc se procurer la carte jeune Région.

Le Proviseur,
Stéphan ANGLA



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application **SIECLE** (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées** dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6ème, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courrier, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07*

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75357 PARIS CEDEX 07.*

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

| Code | Libellé | Code | Libellé |
|--|---|--|---|
| AGRICULTEURS EXPLOITANTS | | OUVRIERS | |
| 10 | Agriculteurs exploitants | 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE | | 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 21 | Artisans | 64 | Chauffeurs |
| 22 | Commerçants et assimilés | 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES | | 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 31 | Professions libérales | 69 | Ouvriers agricoles |
| 33 | Cadres de la fonction publique | RETRAITES | |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques | 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles | 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 74 | Anciens cadres |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| PROFESSIONS INTERMEDIAIRES | | 77 | Anciens employés |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 78 | Anciens ouvriers |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social | PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | |
| 44 | Clergé, religieux | 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique | 83 | Militaires du contingent |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise | 84 | Elèves, étudiants |
| 47 | Techniciens | 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise | 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités) |
| EMPLOYES | | | |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique | | |
| 53 | Policiers et militaires | | |
| 54 | Employés administratifs d'entreprise | | |
| 55 | Employés de commerce | | |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers | | |

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2026-2027

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille* (1) : Sexe* : F M

Nom d'usage (2) : Né(e) le* : _ / _ / _

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _

Commune de naissance* (4) : Nationalité* :

L'élève habite* (5) : Chez

Ou possède sa propre adresse :

Code postal : _ _ _ _ Commune :

Pays : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France

(5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Lien avec l'élève* : A contacter en priorité :

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : Lien avec l'élève* : A contacter en priorité : Nom de famille* : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage : Prénom* :

Profession ou catégorie socio-professionnelle* : _ _ _ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)

Adresse* :

Code postal* : _ _ _ _ Commune* :

Pays* : @ Courriel :

📞 Domicile : 📞 Travail : 📞 Mobile :

J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS :

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVEA contacter en priorité :

La personne en charge, lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Commune* :

Pays* : @ Courriel :

 Domicile : Travail : Mobile :
J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : de recevoir des SMS : **AUTRE PERSONNE À CONTACTER**Lien avec l'élève* : Civilité* : Mme M.

Nom de famille* :

Nom d'usage : Prénom* :

 Domicile : Travail : Mobile :
J'accepte de recevoir des SMS : **ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE****Attention : les élèves des classes post-bac et les apprentis ne sont pas concernés.**

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du **premier trimestre de l'année scolaire**.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

 Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse. Non, je refuse.**Vous-même :**

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : ___/___/___ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : ___ Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, **sans être ni marié(e) ni pacsé(e)** (concubinage) ? Oui Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme M.

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : ___/___/___ Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : ___ Sa commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ___/___/___

Signature :

ANNEXE A LA FICHE D'INSCRIPTION

Classe :

NOM de l'élève : **Prénom :**

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Demande de bourses : OUI NON

Langue vivante A : Langue vivante B :

Projet d'accompagnement : PAP PPS PAI GEVASCO Aménagement aux examens
 Ne sollicite pas d'accompagnement

Scolarité 2025-2026 :

Etablissement :

Classe:

Avez-vous déjà bénéficié d'aménagements au cours de votre scolarité :

- Un accompagnement pédagogique particulier : Oui Non
 - Un aménagement d'épreuves (DNB) : Oui Non
- (Merci de fournir votre aménagement)*

Scolarité 2024-2025 :

Etablissement :

Classe:

AUTORISATIONS DIVERSES

1. **Photos de classes :** Des photos de classes sont réalisées à la rentrée scolaire. Acceptez-vous que votre enfant y figure ? Oui Non
2. **Photos individuelles :** Acceptez-vous qu'une photo d'identité soit réalisée dans l'établissement pour remplacer la photo d'identité à remettre lors de l'inscription ? Oui Non

**Cette demande d'inscription engage les parents et l'élève au respect des règles de l'Etablissement.
Toute modification doit être transmise au secrétariat du Lycée.**

→ La loi nous impose de connaître les coordonnées des deux parents, sauf décision de justice.

A le

Signature de l'élève,

Signature du responsable,

REINSCRIPTION

Identité de l'élève

Nom
Prénom
Né(e) le
Niveau : 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} Terminale Bac pro 1 an Apprenti
Classe :

Choix du régime

- Externe
- Demi-pensionnaire 3 jours (rayer les 2 jours non souhaités : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
- Demi-pensionnaire 4 jours (rayer le jour non souhaité : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours
- Interne

Une seule case à cocher

Prélèvement automatique (élèves non boursiers) VALABLE POUR TOUTE LA SCOLARITÉ

Année 2026-2027 NON OUI (document « mandat de prélèvement SEPA » à remplir + RIB uniquement pour les nouvelles demandes)

Le prélèvement mis en place pour l'année 2025-2026 (pour tout élève scolarisé au Lycée Professionnel PMF) est automatiquement reconduit pour l'année 2026-2027, sauf avis contraire de votre part. Dans ce cas, une demande écrite est à déposer auprès de l'Agent Comptable.

Responsable qui paie les frais scolaires : Internat, demi-pension (Identique au dossier de réinscription)

Nom Père Mère Autre
Prénom
Adresse
Code postal..... Commune.....
☎ domicile ☎ travail ☎ portable
@courriel
Employeur.....

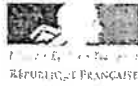
Représentant légal

Nom Père Mère Autre
Prénom
Adresse
Code postal..... Commune.....
☎ domicile ☎ travail ☎ portable
@courriel
Employeur.....

RIB OBLIGATOIRE À COLLER AU DOS DE CE DOCUMENT

Vu et pris connaissance,
Le

Signature du représentant légal



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE MENDES FRANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE MENDES FRANCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR76ESD673665

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom :
LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE MENDES FRANCE
Adresse :
Rue du Collège
80027
Code postal :
65501
Ville :
VIC EN BIGORRE CEDEX
Pays :
FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel
Signé à : Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE MENDES FRANCE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE MENDES FRANCE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE D'URGENCE
A L'ATTENTION DES PARENTS

Année scolaire
20../20..

NOM :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :/..../.....

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

| N° TELEPHONE | Domicile | Portable | Travail |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Représentant Légal 1 NOM..... Prénom..... |/..../.. |/..../.. |/..../.. |
| Représentant Légal 2 NOM..... Prénom..... |/..../.. |/..../.. |/..../.. |
| Personne susceptible de vous prévenir rapidement : M/Mme..... |/..../.. |/..../.. |/..../.. |

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers la structure de soins la plus adaptée. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

N° et adresse du centre de Sécurité Sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté avant l'inscription au collège :

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier vaccin antitétanique :/..../..... (cf carnet de santé)

Observations particulières :

- Précautions particulières à prendre :
- Traitements en cours :
- Allergies :
- PAI (projet d'accueil individualisé) Oui Non Nécessaire

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez les adresser sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date :/..../.....

Signatures :

RENTREE SCOLAIRE 2026 **INSCRIPTION**

Après le conseil de classe, l'élève sera réinscrit dans l'établissement quand il aura procédé à sa réinscription via EDUCONNECT **au plus tard le pour le jeudi 02 juillet 2026.**

Important : Lors de l'inscription en ligne, dans la rubrique profession, saisir la catégorie socio-professionnelle du responsable qui est demandée (voir page 4 de ce document « professions et catégories socio- professionnelles »).

INFORMATIONS DIVERSES

EDUCONNECT

Educonnect est un service d'authentification créé pour simplifier les démarches des usagers de l'éducation nationale et l'accès aux services numériques de l'école au lycée.

Il simplifie l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité de vos enfants et vous donne déjà accès à l'ensemble des services de scolarité en ligne de l'école au lycée :

- Inscription / réinscription
- Orientation/affectation
- Demande de bourses
- Paiement de la cantine en ligne
- Livret scolaire
- Attestation ASSR
- ...

Vous n'avez pas encore activé votre compte Educonnect ? Rendez-vous sur le site <https://educonnect.education.gouv.fr> pour générer vos identifiants ou utiliser les identifiants FranceConnect.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée du site du ministère : www.education.gouv.fr

RECENSEMENT CITOYEN – JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen* **obligatoire** pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). Le recensement s'effectue en mairie de la commune de votre domicile.

BOURSES DE LYCEE

A moment de l'inscription, l'étude automatique du droit à bourse s'effectue en ligne, par un représentant légal, via le compte Educonnect.

CARTE JEUNE

Inscription obligatoire avant la rentrée sur le site de la Région : www.cartejeune.laregion.fr

Les demi-pensionnaires et les internes utilisent leur Carte Jeune Région. Elle sert également de carte de self. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra en commander une autre auprès de la Région Occitanie.

TRANSPORT

Inscription obligatoire du 10 juin 2026 au 31 juillet 2026.

ATTESTATON D'ASSURANCE

Les élèves étant susceptibles d'effectuer des sorties pédagogiques ou des voyages scolaires facultatifs devront obligatoirement être assurés en « individuelle accident » (pour les dommages causés ou subis). Nous vous conseillons de fournir en début d'année scolaire l'attestation d'assurance pour votre enfant à la vie scolaire du Lycée.

INTENDANCE

➤ Tarifs

| QUALITE Régime) | JANV-MARS 2026 2 ^{ème} trimestre 25-26 | AVRIL-JUIN 2026* 3 ^{ème} trimestre 25-26 | SEPT-DEC 2026 1 ^{er} trimestre 26-27 | TOTAL |
|---|--|--|--|--------------------|
| DP5 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis | 192.40€ (52j) | 148.00€ (40j) | 251.60€ (68j) | 592.00€ (160j) |
| DP4 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis | 155.40€ (42j) | 114.70€ (31j) | 203.50€ (55j) | 473.60€ (128j) |
| DP3 J* LYCEE + LP + BTS + Apprentis | 118.40€ (32j) | 81.40€ (22j) | 155.40€ (42j) | 355.20€ (96j) |
| INTERNES* LYCEE + LP + BTS + Apprentis | 539.16€ (52j) | 414.74€ (40j) | 705.05€ (68j) | 1658.95€ (160j) |
| EXTERNES* LYCEE + LP | 4.60€/REPAS | | | |

*DP5J = Demi-pension 5 jours (déjeuners les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis)

*DP4J = Demi-pension 4 jours (déjeuners sur 4 jours au choix mais non modifiables après choix)

*DP3J = Demi-pension 3 jours (déjeuners sur 3 jours au choix mais non modifiables après choix)

*EXTERNES = Elèves déjeunant occasionnellement à la cantine (condition : avoir crédité sa carte jeune du prix d'un ou plusieurs repas auprès du service restauration)

*INTERNAT = petits déjeuners, déjeuners, diners et nuitées (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

*Forfait du 3^{ème} trimestre du 01/04/26 au 15/06/26

Points importants

- **Changement de régime** : Le régime est valable pour tout le trimestre. Les changements de régimes se font par demandes écrites avant le début de chaque trimestre soit avant fin décembre pour un changement au 2^{ème} trimestre et fin mars pour le 3^{ème} trimestre.

En ce qui concerne le 1^{er} trimestre, les changements peuvent se faire jusqu'au 30 septembre car les emplois du temps sont susceptibles d'être modifiés.

Les changements de régimes intervenant en cours de trimestres doivent être dûment justifiés et validés par le chef d'établissement (exemples de demandes : maladie grave, régime alimentaire, changement de domicile...).



- **Remises d'ordre accordées de plein droit** (réduction sur la facture de demi-pension ou d'internat quand l'élève ne fréquente pas le service de restauration ou d'hébergement) :
 - Fermeture du service de restauration ou d'hébergement
 - Périodes de stages
 - Voyages ou sorties scolaires
 - Exclusions définitives ou temporaires de l'élève
- **Remises d'ordre accordées sur demande expresse de la famille et sous conditions :**
 - Absence pour maladie de 15 jours consécutifs ou plus (certificat médical à fournir obligatoirement)
 - Jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte
 - Démission de l'élève (lettre de démission obligatoire)
- **Aucune remise ne sera faite pour convenance personnelle**, notamment les élèves devant subir ou ayant subi un examen dans les dernières semaines de l'année scolaire et quittant l'établissement de leur plein gré avant la fin de l'année scolaire. Les élèves quittant l'établissement pour révision sont également concernés.
- **Factures demi-pensions ou internats payables à réception de « l'avis aux familles ».**
- **Les Bourses des élèves demi-pensionnaires ou internes (hors BTS) sont déduites de la facture.**

LA MAISON DES LYCEENS (MDL)

La MDL, c'est quoi ?

Association Loi 1901 qui fait l'objet d'une déclaration en Préfecture, elle est gérée par des Lycéens, avec l'appui de la CPE.

Ses objectifs :

Lieu d'échange et de cohésion, la MDL participe à l'animation de la vie de l'établissement, et favorise un climat scolaire agréable. Elle participe, en étroite collaboration avec le Conseil de vie Lycéenne, aux projets proposés par les élèves. Elle offre ainsi aux lycéens l'opportunité de s'engager pour la collectivité, de faire l'apprentissage de la prise de responsabilité et de l'autonomie.

Ses actions :

- Ouverture et animation du foyer des élèves, l'accès au foyer est réservé aux adhérents.
- Amélioration du cadre de vie des élèves.
- Aide financière aux voyages scolaires.
- Financement d'activités pour les internes (soirées cinéma, laser quest, bowling, canoé...)
- Opérations thématiques : ex : octobre rose...

L'adhésion à la MDL est libre, son montant de 10 euros peut être réglé en espèces ou en chèque, à tout moment de l'année scolaire.

Professions et catégories socio-professionnelles

| Code | Libellé | Code | Libellé |
|--|---|--|---|
| AGRICULTEURS EXPLOITANTS | | OUVRIERS | |
| 10 | Agriculteurs exploitants | 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE | | 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 21 | Artisans | 64 | Chauffeurs |
| 22 | Commerçants et assimilés | 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus | 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES | | 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 31 | Professions libérales | 69 | Ouvriers agricoles |
| 33 | Cadres de la fonction publique | RETRAITES | |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques | 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles | 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise | 74 | Anciens cadres |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise | 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES | | 77 | Anciens employés |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés | 78 | Anciens ouvriers |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social | PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE | |
| 44 | Clergé, religieux | 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique | 83 | Militaires du contingent |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise | 84 | Elèves, étudiants |
| 47 | Techniciens | 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise | 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités) |
| EMPLOYES | | | |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique | | |
| 53 | Policiers et militaires | | |
| 54 | Employés administratifs d'entreprise | | |
| 55 | Employés de commerce | | |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers | | |